



CONSEIL
SEANCE DU 19 MARS 2014 - N° 237 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le :

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Valérie ROLLAND
X	
	Maurizio NOBILI
X	
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	
X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

	Thierry VINDOLET
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	
	Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Renaud SOROT
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

COLLEGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUJ**
Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	
X	

PERSONNALITES EXTERIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon),

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault),

Gilbert **PASTOR**
(Montpellier Agglomération),

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR).

Présent(e)	Représenté(e) par

PERSONNALITES EXTERIEURES A TITRE PERSONNEL

32 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :

Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Directeur de CASSIOPEE

Michèle **BARBUSSE**.

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève **DEGOLS**,
Jean-Yves **LE GUENNEC**,
Maurizio **NOBILI**,
Olivier **THALER**.

- Directeur(trice)s de Département

Thierry **BRETAGNON** (Physique),
Gilles **DESPAUX** (EEA),
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie),
Arnaud **GREGOIRE** (BE)
Jorge **RAMIREZ-ALFONSIN** (Mathématiques),

- Chefs de service

Emilie **BLANCHARD** (Dir. adm. adj. OF/RI),
Béatrice **BOYER** (Communication),
Thierry **KAUFFMANN** (SIF),
Nicole **MAGNAN** (Licences),
Barbara **STRAUSS** (Dir. Adm. Administrative),
Christophe **TUGAUT-BRIGADIS** (Relations Entreprises).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandra **GAUCERAND** (Ass. Direction).

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h45. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Présentation des membres du Conseil,
3. Elections des membres extérieurs du Conseil,
4. Point sur les dossiers en cours :
 - a. LMD4 et accréditations,
 - b. Projets UM3D,
5. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT a mis à disposition sur l'ENT le calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences.

b- Election des Conseil Centraux pour les étudiants de l'UM2

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que mardi 1^{er} avril 2014 se dérouleront les Elections des représentants usagers aux Conseils centraux de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT précise que de nouvelles élections auront lieu à la fin de l'automne 2014 pour la Nouvelle Université.

M. BOUBY s'étonne de cette information : la Nouvelle Université se mettant en place en janvier 2015, il ne comprend pas pourquoi des élections auront lieu à l'automne 2014.

c- Documents et calendrier de la fusion

M. HALBOUT indique que le calendrier de concertation et de validation du projet de statuts, la présentation de l'organisation du dispositif d'élaboration de ces mêmes statuts ainsi que les éléments de réflexion sur les dispositions introduites par la loi dite « ESR » sont disponibles sur l'ENT.

d- Congés maladie, paternité et maternité

M. HALBOUT précise que la circulaire transmise par le ministère de l'Education nationale relative aux congés légaux des enseignants-chercheurs et des autres enseignants exerçant dans l'Enseignement supérieur, ainsi que la note d'information transmise aux enseignants-chercheurs et autres enseignants de la Faculté des Sciences le 10 mars 2014, sont en ligne sur l'ENT.

M. HALBOUT rappelle qu'il existe deux calculs possibles :

- Quand l'enseignant a un tableau de service complet, les heures prises en comptes pour le congés sont celles qui auraient du être effectuées pendant la période d'absence,
- Dans tous les cas, les heures prises en compte peuvent aussi être calculées au pro rata du temps de congé sur l'année universitaire.

Les heures prises en compte, in fine, correspondront à la solution la plus favorable, entre ces deux méthodes de calcul.

M. HALBOUT ajoute qu'une communication sera effectuée auprès des enseignants-chercheurs et enseignants.

M. FICHARD-CARROLL se réjouit que cette communication puisse être réalisée et des améliorations pour les personnels, apportées par ce cadrage.

e- Faites de la Science et événements

M. HALBOUT explique aux conseillers que l'organisation de l'évènement « Faites de la Science » qui se déroulera le 23 mai 2014 sur le Campus de l'Université Montpellier, est dans sa phase de préparation opérationnelle. Notre établissement est toujours à la recherche de partenaires, y compris pour le financement de la rénovation des locaux des bâtiments 1 et 2 au sein desquels se déroulera l'évènement.

M. HALBOUT rappelle ensuite les événements de la semaine :

- la semaine des Maths « Mathématiques au carrefour des cultures » : l'ouverture a eu lieu lundi 17 mars 2014 au Lycée Georges Frêche de Montpellier. Il remercie les nombreux collègues, notamment des départements DESciRe et Chimie ainsi que Jean-Louis Cuq, qui se sont fortement impliqués au cours de cette journée. Cette troisième édition présente la diversité des métiers dans lesquels les Mathématiques jouent un rôle important et parfois essentiel, ainsi que la richesse des liens existant entre les Mathématiques et les autres disciplines - Physique, Chimie, Sciences de la Vie, Environnement, Informatique, Sciences économiques et sociales, Géographie, etc... Au programme : Prix du roman Mathématique - mardi 18 mars au Lycée Jean-Monnet -, Séminaire inter-universitaire HiPhiS d'Histoire et Philosophie des Sciences - mardi 18 mars sur le campus Triolet -, Conférence - mardi 19 mars sur le campus Triolet et Bar des sciences - mardi 18 mars à la Brasserie du Dôme.

- Stage MathC2+ : le département DESciRE a pris en charge, au bâtiment 9, des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} pendant 3 jours. Les objectifs de ce stage sont de favoriser l'émergence d'une nouvelle culture scientifique, de repérer et d'encourager les jeunes talents mathématiques, plus particulièrement dans les zones d'éducation prioritaire, de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et le monde de la recherche et d'ouvrir à la perspective d'une carrière scientifique des élèves qui n'y sont pas familiarisés - filles, élèves issus de milieux sociaux où la science n'est pas traditionnellement un choix d'orientation, notamment-.

f- Le livret du stagiaire

M. HALBOUT précise que le livret du stagiaire est disponible sur l'ENT. La nécessité de disposer d'une brochure s'adressant aux stagiaires et maîtres de stage avait été évoquée lors de précédents Conseils.

g- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'Assistance que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se réunira le **mercredi 16 avril 2014, 8h30 - Salle des actes - bâtiment 7**, Campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote des PV n°236 du 15 janvier 2014 et n°237 du 19 mars 2014,
3. Point sur la Fusion UM1/UM2,
4. Vote du Calendrier universitaire 2014-2015 de la Faculté des Sciences de Montpellier,
5. Point sur le LMD4,
6. Vote de l'augmentation BPI FdS 2014,
7. Vote de la convention avec le Lycée Diderot - CPGE -,
8. Votes subventions/adhésion : Faites de la Science, Projets étudiants et adhésion à la CDU,
9. Questions diverses.

Un conseiller demande ce que signifie l'acronyme « BPI ».

M. HALBOUT répond qu'il s'agit du Budget Propre Intégré.

Mme STRAUSS complète son propos en précisant que le document qui sera voté est relatif au CFA. Le BPI de la Faculté des Sciences avait déjà été voté avant que le budget du CFA l'ait été en Conseil. Les crédits sont déjà mis à disposition mais le Conseil doit voter ce BPI pour être en conformité avec la loi.

M. BOUBY souhaite revenir sur le point des congés maladie, paternité et maternité. Il se demande pourquoi ces textes sont présentés sans qu'il n'y ait de débats. Il insiste sur le fait que l'enseignant chercheur devrait avoir renseigné au 1^{er} septembre l'ensemble de son service cadré, ce qui n'est pas le cas maintenant et implique donc que le calcul au pro rata sera toujours retenu.

M. BOUBY aimerait que les textes qui sont à disposition sur l'ENT, soient débattus.

M. HALBOUT réexplique qu'il y a deux manières de décompter les heures :

- l'enseignant a son tableau de service en début d'année, il est possible de décompter ses heures,
- le calcul se fait au pro rata des période d'absence, dans les périodes d'activité.

La Faculté des Sciences intégrera la solution la plus favorable pour l'enseignant.

M. BOUBY s'interroge sur les formules présentées et rappelle qu'il faut respecter la loi, c'est-à-dire que chaque enseignant ait son tableau de service en début d'année.

M. HALBOUT lui répond que le texte de loi est aussi à disposition sur l'ENT et que ce texte prévoit bien les deux cas : calcul au pro rata et calcul « réel » en fonction du tableau de service

M. BOUBY rappelle que le congé maternité n'est pas une avancée mais un droit que les femmes ont depuis des dizaines d'années !

Mme FICHARD-CARROLL fait référence à une circulaire de l'établissement dont l'interprétation n'était pas favorable aux femmes qui étaient au terme de leur grossesse. Le cadrage qui a été adressé après la circulaire a été construit de manière à intégrer la période de congés non universitaires afin que les collègues, dont grossesses arriverait à terme en fin d'année universitaire, ne soient pas pénalisées.

M. BOUBY note que l'Etablissement doit appliquer la loi et regrette qu'il n'en ait pas été ainsi avant.

M. HALBOUT explique qu'il faut effectivement régulariser les cas d'un certain nombre de collègues qui attendent la prise en compte de leurs congés au niveau de la DRH. Il faut prioriser le tableau de service mais si la deuxième solution c'est-à-dire, le calcul au prorata est plus avantageux, il faut alors le retenir. Au niveau de la Faculté des Sciences, le calcul au prorata a été détaillé : la période d'activité est calculée sur 32 semaines : il y a 28 semaines d'enseignement, 38 semaines d'ouverture de la Faculté : une règle de trois a été mise en place pour compter les semaines d'activité hors période d'enseignement.

M. BOUBY remarque que si l'enseignant n'a pas renseigné son tableau de service, c'est le calcul au pro rata qui sera pris en compte, ce qui signifie que ça ne sera pas forcément la solution la plus favorable.

M. HALBOUT ajoute que le seul problème est d'être en mesure d'identifier le service prévisionnel des collègues. Ceux qui peuvent faire état d'un tableau service montrant qu'ils ont eu une activité d'enseignement au moment de leurs congés, pourront se faire compter leur congé.

Mme STRAUSS explique que la note disponible sur l'ENT a été modifiée à la marge de ce que le Conseil avait voté il y a deux ans. Seules les modalités de calcul sur les congés maladie ont été modifiées car la DRH de l'Université Montpellier 2 a sollicité la Faculté et a proposé un nouveau mode d'appréciation avec uniquement l'avis du Directeur de la composante pour pouvoir régulariser les situations. Mis à part cette modification, rien n'a été changé sur la circulaire votée en 2012.

M. BOUBY indique que même si la DRH demande un avis au Directeur, celui-ci doit demander aux conseillers ce qui doit être fait au niveau de la Faculté des Sciences.

M. HOLARD-SAUVY signale que si des changements sont proposés sur des textes, il peut être intéressant d'avoir un débat en Conseil.

M. HALBOUT est d'accord, dans le cas présent : il s'agit d'une mise en conformité avec le cadrage de loi, visant à optimiser les heures prises en compte pour les congés des collègues.

M. HALBOUT clôt le débat et propose à l'Assemblée de passer au point suivant.

2) PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

M. HALBOUT propose aux Conseillers de se présenter selon l'ordre de la liste d'émargement du Conseil :

Prénom NOM	Collège	Sous-collège	Listes candidates
Maurizio NOBILI	Collège A	S1 - Professeurs	Efficacité et transparence
Joulia LARIONOVA	Collège A	S1 - Professeurs	Efficacité et transparence
Emmanuel LE CLEZIO	Collège A	S1 - Professeurs	Efficacité et transparence
Agnès FICHARD-CARROLL	Collège A	S1 - Professeurs	Efficacité et transparence
Michelle JOAB	Collège A	S1 - Professeurs	" Pour des conditions d'études et de travail à la hauteur des missions de la FDS " présentée par SNESUP-FSU et SNCS-FSU
Valérie Marie ROLLAND	Collège A	S1 - Professeurs	Sciences Ensemble
Michel VIGNES	Collège A	S1 - Professeurs	Sciences Ensemble
Pascale GALL-BORRUT	Collège A	S1 - Professeurs	Sciences Ensemble
Martin IN	Collège A	S2 - personnels assimilés aux professeurs	Efficacité et transparence
Georges LUTFALLA	Collège A	S2 - personnels assimilés aux professeurs	" CGT - Une formation universitaire de qualité à la Faculté des Sciences accessible à tous " présentée par CGT

Prénom NOM	Collège	Sous-collège	Listes candidates
Eric IMBERT	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	" SUD Education et NON-SYNDIQUE(E)S " présentée par SOLIDAIRES (SUD Education - SUD Recherche EPST)
Anna-Sophie FISTON-LAVIER	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	Efficacité et transparence
Adam ALI	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	Efficacité et transparence
Geneviève DEGOLS	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	Efficacité et transparence
Frédéric LEMOIGNO	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	Efficacité et transparence
Constantin VERNICOS	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	" Pour des conditions d'études et de travail à la hauteur des missions de la FDS " présentée par SNESUP-FSU et SNCS-FSU
Alban MANCHERON	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	Sciences Ensemble
Férial TERKI	Collège B	S3 - autres enseignants-chercheurs et enseignants	Sciences Ensemble
Mylène OGLIASTRO	Collège B	S4 - Personnels assimilés aux enseignants chargés de recherche, chargés d'enseignement	Efficacité et transparence
Camille MARTINAND-MARI	Collège B	S4 - Personnels assimilés aux enseignants chargés de recherche, chargés d'enseignement	Sciences Ensemble

Prénom NOM	Collège	Sous-collège	Listes candidates
Damien LAGARRIGUE	Collège C	- Usagers	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Laëtitia CASTELLA	Collège C	- Usagers	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Renaud SOROT	Collège C	- Usagers	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Chelsea BOOTH	Collège C	- Usagers	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Erwan PORTAL	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Clémentine COLOMER	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Gabriel BOURDETTE- RAGEAU	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Claire ALEXANDRE	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" Tes Z'élus associatifs " présentée par association XENOPE
Camille HOULDINGER	Collège C	- Usagers	" UNEF et associations "
Bruno VISSE	Collège C	- Usagers	" UNEF et associations "
Safiya CISSE	Collège C	- Usagers	" UNEF et associations "
Gabriel HOLARD-SAUVY	Collège C	- Usagers	" UNEF et associations "
Julie DENIS	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" UNEF et associations "

Valentin BRUCKLER	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" UNEF et associations "
Alexandra HEAPE	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" UNEF et associations "
Damien JOUVE	Collège C	- Usagers (Suppléant)	" UNEF et associations "
Georges BOUBY	Collège D	- Personnels BIATSS	" SUD Education et NON-SYNDIQUE(E)S " présentée par SOLIDAIRES (SUD Education - SUD Recherche EPST)
Christine LAROUI	Collège D	- Personnels BIATSS	" SUD Education et NON-SYNDIQUE(E)S " présentée par SOLIDAIRES (SUD Education - SUD Recherche EPST)
Thierry VINDOLET	Collège D	- Personnels BIATSS	UNSA EDUCATION
Dalila HAMMAR	Collège D	- Personnels BIATSS	UNSA EDUCATION

M. HALBOUT précise que Mme **GALL-BORRUT**, Mme **LARIONOVA**, M. **ALI** et Mme **OGLIASTRO** sont excusés.

M. BOUBY trouve que ce mode de présentation est « abominable » ; les Conseillers sont tous élus au même niveau : « un élu, une voix ». Procéder à une présentation par Collège et par enseignant jusqu'aux BIATSS qui passent après les étudiants élus relève d'une démarche « inadmissible » !

M. HALBOUT indique qu'il a lu les noms, selon l'ordre alphabétique, par collège, dans l'ordre de la liste d'émargement et de proclamation des résultats.

M. HALBOUT présente enfin, les personnalités extérieures :

JOURNET Christelle	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional - Languedoc Roussillon - CESER-LR -
LE DAIN Anne-Yvonne	Conseil Régional Languedoc-Roussillon - CR-LR -
MAUREL Pierre	Conseil Général de l'Hérault - CG Hérault -
PASTOR Gilbert	Montpellier Agglomération - Agglo. Montpellier -
RONCERO Chantal	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie - Languedoc Roussillon - CRCI-LR -

M. BOUBY s'étonne de l'absence de ces cinq personnalités siégeant au sein de ce Conseil.

Mme STRAUSS lui répond qu'il y a trois procurations.

M. BOUBY demande si ces procurations sont nominatives.

Mme STRAUSS fait observer qu'il n'y a pas de nom spécifié sur la procuration.

M. HALBOUT précise que ces personnalités ne peuvent pas voter pour la nomination des trois personnalités extérieures à titre personnel.

3) ELECTIONS DES MEMBRES EXTERIEUR DU CONSEIL

M. BOUBY souligne que l'élection des personnalités extérieures devant siéger au sein du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est très importante d'autant plus que comme au CA, certains conseillers ont pris l'habitude de donner des procurations sans nom : la Direction fait ce qu'elle veut et cela est totalement anormal.

M. HALBOUT propose de faire état de l'utilisation des procurations lors de chaque Conseil.

M. HALBOUT rappelle le protocole : un certain nombre de propositions de personnalités extérieures ont été remontées par les élus ; elles seront présentées lors de cette séance. Après d'éventuelles demandes de précisions, **M. HALBOUT** présentera une synthèse qui sera soumise au vote ; de nouvelles propositions seront proposées en cas de refus.

M. VERNICOS ne voit pas comment le Conseil peut élire des personnalités extérieures sans qu'il n'y ait eu de présentations au préalable.

M. HALBOUT explique que les personnalités extérieures sont proposées par les élus. Il a toutefois en sa possession quelques informations les concernant.

M. VERNICOS propose d'en débattre.

M. HALBOUT présente les propositions des élus :

- **M. Laurent BALLESTA**, plongeur, biologiste naturaliste marin, fondateur d'Andromède Océanologie ;
- **M. Jean-Pierre VIGOUROUX**, naturaliste, membre actif de l'Association « les écologistes de l'Euzière » ;
- **M. Georges DE HARO**, proviseur du lycée Mermoz, ancien président du conseil d'Ecole de l'IUFM ;
- **Mme Isabel DURAO-CABECA**, sociologue, docteur en étude théâtrale, collectif « Femme » ;
- **M. Jean-Pierre PECOUL**, ancien DRH, membre du COMIDER, interlocuteur de CASIOPEE ;
- **M. Philippe LEVERD**, Directeur Général de l'AMOS, a participé à des Conseils de perfectionnement de la FdS ;
- **M. Thierry CROUZET**, informaticien, auteur de romans de science-fiction, spécialiste de l'influence sociale du web et des réseaux sociaux.

M. IMBERT est étonné de la proposition de *M. DE HARO* car les « personnels du Lycée Mermoz n'en veulent pas ».

Mme JOAB souhaiterait savoir ce que ces personnalités peuvent apporter au Conseil de la Faculté des Sciences.

S'agissant de *M. BALLESTA*, **Mme ROLLAND** indique qu'il dispose d'une filmographie et d'une bibliographie assez importante ; il a suivi un cursus universitaire montpelliérain, ayant passé sa Maîtrise à l'UM2.

M. THALER précise qu'il exerce au sein de son association et sa société depuis plus de 15 ans. Il collabore régulièrement depuis de nombreuses années, sur des formations et conférences à la demande d'étudiants et d'enseignants. Il est partenaire d'événementiels tels que « la Faites de la Science » : sa liaison avec notre établissement est fonctionnelle et ce, depuis plusieurs années.

Mme ROLLAND ajoute que le site web Wikipédia est assez complet sur son parcours : en janvier 2013, *M. BALLESTA* a notamment reçu le prix Hans Hass Fifty Fathoms award.

M. HALBOUT rappelle aussi que *M. BALLESTA* a accompagné *M. HULOT* en plongée dans le cadre de l'émission « Ushuaia ».

M. IMBERT fait observer que le but du débat n'est pas de démontrer que le cursus des personnalités est « bon » mais d'expliquer aux élus ce que ces personnalités extérieures peuvent apporter au Conseil de la Faculté des Sciences, s'ils y sont élus.

Mme ROLLAND rappelle que *M. BALLESTA* travaille déjà avec l'Université ainsi qu'avec un grand nombre d'associations.

M. HALBOUT propose de passer à la présentation de *M. VIGOUROUX* dont le profil semble être similaire.

M. THALER explique que *M. VIGOUROUX* est un « routard » de l'Education à l'Environnement au niveau local : il est adhérent de l'association « Les Ecologistes de l'Euzière », créée dans les années 70 et dont les fondateurs sont des membres de l'Université Montpellier 2. Il est très investi dans les questions liées au développement durable : militant, il demeure un acteur professionnel. Sa présence au sein du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier serait justifiée au titre des aspects pédagogiques. Il est intéressé par la démarche d'enseignement et la conception de Formations sous l'angle du monde de l'économie sociale et solidaire.

M. HALBOUT présente *M. DE HARO*, Proviseur du Lycée Mermoz de Montpellier, proposé par **M. LAGARRIGUE** qui recherchait un Proviseur de lycée ou un Principal de collège. *M. DE HARO* a été membre des Conseils du CROUS et de l'UFM de Montpellier. Il a su montrer qu'il s'avait s'impliquer régulièrement au sein de ces instances. En outre, il convient de préciser que la Faculté des Sciences est un partenaire du Lycée Mermoz : ce lien Lycée-Université était recherché par les étudiants d'où la proposition de *M. DE HARO*. En tant que Proviseur de son lycée, il a pu faire bénéficier de toute son expérience durant ses différents mandats.

M. BOUBY rappelle qu'il avait précisé son souhait que les personnes qui se présentaient comme membres de conseil soient présents ce jour afin qu'il puisse être possible, d'une part, de leur poser des questions et d'autre part, de vérifier leur volonté et leur implication au sein de notre instance.

Concernant *M. DE HARO*, **M. BOUBY** précise que pour le syndicat SUD EDUCATION, sa présence au sein du Conseil de la Faculté est inacceptable : son organisation est en conflit - recours juridictionnel - depuis 2003, avec *M. DE HARO* concernant la situation administrative de deux gents ayant exercé dans le lycée dont *M. DE HARO* était proviseur.

Toutefois, **M. BOUBY** reconnaît qu'il est difficile « d'attaquer » une personne qui n'est pas présente en séance.

M. HALBOUT présente *Mme DURAO-CABECA* qui a été proposée par les étudiants élus en précisant qu'elle est une militante engagée pour le droit des femmes. Il demande à **M. HOLARD-SAUVY** de présenter l'intéressée.

M. HOLART-SAUVY confirme que *Mme DURAO-CABECA* est une personnalité du monde de la Culture, très engagée pour le droit des femmes. C'est une personne fortement impliquée dans toutes ses missions. Sa présence au sein du Conseil pourrait être très intéressante.

Mme FICHARD-CARROLL fait remarquer qu'il s'agit de la seule femme qui se présente comme personnalité extérieure au Conseil.

M. HALBOUT demande à **M. MANCHERON** de présenter *M. PECOUL* qui a été proposé par la liste « Efficacité et transparence ».

M. MANCHERON précise qu'il n'a pas proposé cette personne mais accepte néanmoins de procéder à la présentation. *M. PECOUL* intervient pour CASSIOPEE dans une UE du Master STIC pour la Santé qui prépare les étudiants au monde du travail : tous les aspects liés à la transition Université-Entreprise y sont donc abordés.

M. MANCHERON ajoute que *M. PECOUL* est membre de l'association « COMIDER » ; il y est très investi. En tant que collègue, c'est une personne qui est réellement l'écoute. Il dispose d'une sensibilité qui correspond à celle des étudiants d'aujourd'hui.

M. THALER précise que *M. PECOUL* a participé à de nombreuses réunions avec les enseignants : il est mobilisable et toujours dans un esprit constructif.

M. MANCHERON rappelle que cette personnalité n'émane pas de sa liste mais qu'il est cependant, très favorable à sa nomination et invite les membres du Conseil à lui faire confiance.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil doit essayer de faire une liste de trois personnalités consensuelles. Il est important de représenter la diversité des listes qui ont fait des propositions.

M. HALBOUT indique que *M. LEVERD* a été proposé par une personne appartenant à la liste « Efficacité Transparence » non élue et que de ce fait, il lui appartiendra de le présenter.

M. HALBOUT informe l'auditoire que *M. LEVERD* est Directeur Général de l'AMOS. Il préside le Conseil de perfectionnement des CMI, dispositif au sein duquel il s'est beaucoup impliqué.

M. HALBOUT demande à **M. LEMOIGNO** de présenter *M. CROUZET*.

M. LEMOIGNO précise que *M. CROUZET* est originaire de Balaruc les Bains ; il a suivi ses études à l'ISIM de Montpellier. Il a été Directeur d'un magazine spécialisé en Informatique et est l'auteur de livres de Science-Fiction.

Pour répondre à la question « qu'apportera *M. CROUZET* au Conseil de la Faculté ? », **M. LEMOIGNO** indique qu'il a des positions assez tranchées sur la mise à disposition de logiciels dans le domaine public et qu'en outre, il porte un regard intéressant sur la numérisation des cours en ligne.

M. HALBOUT relève qu'il n'a eu aucun contact avec cette personnalité. Il n'est donc pas sûr qu'elle accepte d'être membre du Conseil.

M. HALBOUT demande aux conseillers s'ils ont des questions à poser quant à la présentation de ces personnalités extérieures.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** présente une synthèse en dégagant une tendance permettant de faire émerger les noms de :

- **M. VIGOUROUX ;**
- **M. PECOUL ;**
- **Mme DUARO-CABECA.**

M. HALBOUT a relevé l'alerte de SUD EDUCATION concernant *M. DE HARO* et demande à l'Assemblée si elle a d'autres propositions éventuelles à présenter.

M. BOUBY souhaite que cette élection s'effectue nominativement et demande une suspension de séance afin que les Conseillers puissent se concerter.

M. HALBOUT accepte la suspension de séance de dix minutes.

M. HALBOUT rappelle sa proposition de liste de trois noms.

M. HALBOUT précise aux membres du Conseil que celles et ceux qui voudraient présenter d'autres noms peuvent le faire.

M. BOUBY propose que chaque Conseiller fasse émerger trois noms sur son bulletin de vote : ceux qui disposeront du plus grand nombre de voix, seront élus.

M. HALBOUT rappelle qu'il essaie de respecter les équilibres entre les différentes propositions. Il est important de respecter les différentes listes et les différentes propositions : c'est pour cela qu'il propose ce compromis. Les modalités de vote ne sont pas inscrites dans les Statuts et **M. HALBOUT** propose que le conseil décide du mode de désignation des membres extérieurs :

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

- Vote « pour » ou « contre » sur une liste unique de trois noms : *Isabel DURAO-CABECA, Jean-Pierre PECOUL et Jean-Pierre VIGOUROUX* : **8**
- Vote « ouvert » sur trois personnalités parmi la liste de personnes proposées par les élus : **24**

Les membres élus du Conseil de la Faculté des Sciences procéderont à un vote « ouvert » sur trois personnalités parmi la liste proposée par les élus.

M. HALBOUT invite en conséquence les Conseillers à voter par bulletin secret et à y inscrire le nom de trois personnalités extérieures.

Votants : 32 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

- Laurent BALLESTA	3
- Thierry CROUZET	10
- Georges DE HARO	1
- Isabel DURAO CABECA	23
- Philippe LEVERD	10
- Jean-Paul PECOUL	21
- Jean-Pierre VIGOUROUX	26

Isabel DURAO-CABECA, Jean-Pierre PECOUL et Jean-Pierre VIGOUROUX sont élus membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT informe qu'il contactera *Mme DURAO-CABECA, Jean-Pierre PECOUL et Jean-Pierre VIGOUROUX* pour qu'ils viennent se présenter lors du prochain Conseil.

4) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

a- LMD4 et accréditations

M. HALBOUT informe les conseillers de la visite le jeudi 13 mars dernier de **M. GENET**, Directeur Général pour la Recherche et l'Innovation - DGRI - et de **Mme BONNAFOUS**, Directrice Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'insertion Professionnelle - DGESIP - du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils ont dialogué avec l'ensemble des Présidents et Directeurs de composantes : un certain nombre d'informations sur la procédure d'accréditation a été donnée ; l'offre de formation sera analysée selon des modalités décrites dans les documents disponibles sur l'ENT. A l'issue de cette analyse, les établissements porteurs seront accrédités pour porter et délivrer des diplômes - il ne s'agit pas d'une habilitation de diplômes mais dans une accréditation des établissements à délivrer les diplômes -.

M. HALBOUT précise toutefois que la procédure d'accréditation est différente, à savoir qu'au ministère vont être analysées les propositions d'offres de formations et ensuite, le CNESER autorisera les établissements à ouvrir des mentions en fonction de quatre critères :

- la politique de site ;
- l'Offre de formation ;
- l'adossement à la Recherche et les perspectives d'insertion des diplômés ;
- la soutenabilité.

M. HALBOUT précise que **M. RESPAUT**, Vice-Président UM2 sera présent lors du prochain Conseil pour répondre aux questions en la matière.

M. HALBOUT rappelle enfin qu'il faut faire remonter rapidement les propositions d'architecture ; une discussion devant intervenir lors du Conseil d'avril. **M. HALBOUT** y présentera ces propositions avec les mentions que la Faculté des Sciences compte ouvrir dans le cadre de la prochaine accréditation. La date limite pour le retour des dossiers étant fixée à la fin du mois de mai 2014.

M. BOUBY rappelle qu'on passe d'une procédure d'habilitation à une procédure d'accréditation. Il rappelle que cette procédure d'accréditation sera réalisée au niveau d'un établissement : notre futur établissement sera la Nouvelle Université résultant de la fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2. « Au niveau supérieur » de la Nouvelle Université se mettra en place la COMUE. Cette future communauté va être accréditée à délivrer des diplômes et va regrouper conjointement les différentes universités de notre académie, des organismes et certainement des écoles privées.

M. BOUBY entend par là-même alerter les conseillers sur ce processus d'accréditation au niveau de l'établissement : la loi indique que les établissements privés ne doivent pas délivrer de diplômes de Licence, de Master et de Doctorat sauf s'ils sont intégrés à la COMUE qui elle, sera habilitée à délivrer des diplômes.

M. BOUBY fait observer que l'accréditation ne sera plus nationale mais locale. Il est très important de demeurer vigilant sur la demande d'accréditation dont la date limite pour le retour des dossiers, est fixée à mai. Entre les différentes réunions relatives à la fusion UM1/UM2, la mise en place de la COMUE, etc ..., il y aura certes « énormément de travail » mais il faudra être concentré sur l'accréditation.

M. HALBOUT adhère aux remarques de **M. BOUBY** sur le fait qu'ouvrir un diplôme n'est pas un acte anodin !

M. HALBOUT précise qu'au niveau de la Faculté des Sciences de Montpellier, toutes les informations sont transparentes et sont même parfois données aux conseillers « en avant-première ». Pour la COMMunauté d'Universités et d'Etablissements, actuellement, la configuration vers laquelle on s'oriente est une communauté qui ne regrouperait dans ses membres que des établissements directement impactés par l'Enseignement supérieur et la Recherche à savoir, les 5 universités de la Région Languedoc-Roussillon - Universités Montpellier 1, 2 et 3, Université de Nîmes et Université de Perpignan - ainsi que l'Ecole Supérieure de Chimie de Montpellier et les organismes de recherche. Il n'y aurait pas d'établissements privées.

M. HALBOUT explique que la COMmunauté d'Universités et d'Etablissements est une université disposant d'un Statut spécial : dans son Conseil d'Administration figurent les représentants des établissements membres. La COMUE sera composée d'un CA constitué de membres extérieurs et des élus qui seront issus des établissements membres.

M. HALBOUT précise que la loi demande pour chaque académie qu'il y ait un établissement « tête de pont ». Pour cela, il existe à ce jour plusieurs cas de figure :

- il y a un seul établissement : l'université unique est « tête de pont »,
- l'interlocuteur est l'une des universités de l'académie qui parle au nom des autres, ce qui est le cas pour l'Université de Strasbourg par exemple,
- l'interlocuteur au niveau du ministère pour l'ensemble des établissements, est la COMUE.

M. HALBOUT ajoute qu'actuellement la solution vers laquelle les établissements du Languedoc-Roussillon tendent, réside dans le fait que l'établissement « tête de pont » soit la COMUE. Elle sera l'interlocuteur du ministère pour le contrat de site notamment.

M. HALBOUT indique que pour l'instant, l'accréditation des formations va se faire via les universités existantes ; les inscriptions demeureront toujours au sein des composantes.

M. BOUBY souligne qu'au sein du CA, ses membres seront des élus. Actuellement, il y existe un lobbying de la part de la CPU qui demande expressément au ministère de modifier la loi afin qu'il y ait des élus indirects.

M. BOUBY note que certaines actions seront réalisées actuellement et d'autres remises plus tard. Une fois que la COMUE et la Nouvelle Université seront mises en place, ce ne seront peut-être pas **M. HALBOUT** ou **M. ROBERT** qui seront responsables de ces Conseils d'Administration. Dire que les inscriptions resteront au sein des composantes est donc totalement faux ! La finalité de la COMUE est que les universités deviennent un Collège Universitaire.

M. BOUBY craint que la COMUE mette en place des formations d'excellences et que la Faculté des Sciences devienne un Collège Universitaire avec encore moins de moyens !

M. BOUBY redoute que les promesses faites par la Direction de l'Université Montpellier 2 ne soient pas forcément tenues par la nouvelle gouvernance qui se mettra alors en place.

M. HALBOUT précise qu'il aura besoin de tout le monde, enseignants, personnels administratifs/techniques et étudiants, pour faire en sorte que ce qu'a décrit **M. BOUBY** ne se produise pas ! La première chose à faire est de construire l'offre de formation ; à cet effet, la Faculté des Sciences travaille dans une continuité Licence/Master. De plus, il faut rester extrêmement vigilant car il y a un risque, effectivement, que la COMUE se transforme en une « université d'excellence » !

b- Projets UM3D

M. HALBOUT informe que **M. LEMOIGNO** présentera les projets UM3D et **Mme BARDET** exposera le nouveau projet PPE lors du prochain Conseil.

5) QUESTIONS DIVERSES

M. BOUBY note qu'il n'y a pas eu présentation concernant les personnes invitées au Conseil.

M. HALBOUT répond qu'il comptait le faire après la présentation des élus mais que les échanges vifs avec **M. BOUBY** l'ont certainement un peu déstabilisés, il précise que sont invités au Conseil les Responsable administratif et ses Adjoints, l'ensemble des Chefs de service de la Faculté des Science de Montpellier ainsi que :

MEMBRES DE DROIT AVEC VOIX CONSULTATIVE

<i>Le président</i>	Michel ROBERT
<i>Le Vice-Président du CA</i>	Christophe IUNG
<i>Le Vice-Président du CEVU</i>	Jean-Patrick RESPAUT
<i>Le Vice-Président du Conseil Scientifique</i>	Bernard GODELLE
<i>Vice-Président Délégué aux ressources : budget, ressources humaines des personnels techniques et administratifs, patrimoine immobilier</i>	Bruno FABRE
<i>Vice-Président Délégué aux ressources humaines des enseignants-chercheurs et enseignants, au pilotage et au numérique</i>	Christophe FIORIO
<i>Vice-Président Délégué aux relations internationales</i>	François HENN
<i>Vice-Président Délégué à l'innovation et aux relations avec les entreprises</i>	François PIERROT
<i>Vice-Président Délégué à la professionnalisation</i>	Emmanuel VIGNAL

Vice-Président Délégué à la vie sociale et culturelle des campus **Agnès FICHARD-CARROLL**

Vice-Président Délégué à la culture et au patrimoine scientifique **Muriel GUEDJ**

Vice-Président Etudiants **Olivier OURMIERES-MONTEL**

Le Directeur Général des Services **Philippe PAILLET**

L'Agent Comptable **Daniel FICHOT**

Le Directeur de CASSIOPEE **Michèle BARBUSSE**

Le Directeur du CREUFOP ou son représentant **Emmanuel VIGNAL**

Le Directeur du SUAPS

Le Directeur de la B.U. **Sandrine GROPP**

Le Directeur du Partenariat **Jean-Michel PORTEFAIX**

Le Directeur des Etudes **Chrystèle FORGES**

INVITES PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE

Directeurs des départements d'enseignement de la Faculté des Sciences de Montpellier

<i>PEIP</i>	Denis BOUYER
<i>Physique</i>	Thierry BRETAGNON
<i>Mécanique</i>	Loïc DARIDON
<i>EEA</i>	Gilles DESPAUX
<i>Informatique</i>	Bruno DURAND
<i>Biologie-Ecologie</i>	Laurent GAVOTTE
<i>Biologie-Ecologie</i>	Arnaud GREGOIRE
<i>Langues</i>	Anne HEAPS DI-COSTANZO
<i>PEIP</i>	Yann MONERIE
<i>Sciences de la Terre</i>	Séverin PISTRE
<i>Mathématiques</i>	Jorge RAMIREZ-ALFONSIN
<i>Bio : MV</i>	Jean-Paul ROUSSEL
<i>DESciRE</i>	Nicolas SABY
<i>Bio : MV</i>	Bruno TOURAINÉ
<i>Chimie</i>	Jean-Sébastien FILHOL

CHEFS DE SERVICE

*Offre de formation -
Relations internationales*

Emilie BLANCHARD

Communication

Béatrice BOYER

Planning et service logistique

Lucie DUPUY DE CRESCENZO

Masters

Christiane FRAMBOURG

Affaires Générales

Caroline FRISOU

Responsable administratif

Gilles GUEVELLOU

SIF

Thierry KAUFFMANN

Licences

Nicole MAGNAN

Cellule des moyens financiers et humains

Barbara STRAUSS

SIPEF

**Christophe TUGAUT-
BRIGADIS**

SECRETARE DE SEANCE

Assistante de Direction

Sandra GAUCERAND

DIRECTEURS ADJOINTS FDS

<i>Coordinations des Licences</i>	Geneviève DEGOLS
<i>Pilotage, Communication, Démarche qualité</i>	Jean-Yves-LE GUENNEC
<i>Lien avec la recherche et développement des Masters</i>	Maurizio NOBILI
<i>RH enseignants / IATOSS</i>	Isabelle OLIVIERI
<i>Insertion professionnelle - Professionnalisation des formations</i>	Olivier THALER

CHARGE DE MISSION

<i>Licences - Orientation</i>	BARTOLAMI Sylvain
<i>TICE</i>	BOBILLO Pascale
<i>Budget</i>	BRETAGNON Thierry
<i>Coordination systèmes d'information</i>	BRUGUIERES Alain
<i>Réussite en Licence</i>	DORIGNAC Jérôme
<i>Communication</i>	FILHOL Jean-Sébastien
<i>Evaluation</i>	GUIEU Laurent
<i>APOGEE</i>	HOFFMANN Alain
<i>Coordination systèmes d'information</i>	JOAB Michelle
<i>Coordination Modélisation</i>	KACI Souhila
<i>Coordination Modélisation</i>	LAFOURCADE Mathieu
<i>VAE</i>	SORLI Bruno
<i>relations internationales</i>	TERKI Férial
<i>Coordonnateurs des EDT</i>	TOURNIE Eric
<i>relations internationales</i>	VARANI Lucas

M. VERNICOS tient à faire part du mécontentement des collègues enseignants concernant E-candidat, qui contrairement à ce qui avait été annoncé, n'a bénéficié que de faibles améliorations.

Pour **M. VERNICOS**, un logiciel doit simplifier la vie et non la compliquer !

M. HALBOUT prend note de cette remarque : l'information sera remontée.

Avant de clore le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** demande à l'Assemblée s'il y a une autre question diverse ; aucune n'est formulée.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation

La 7^{ème} séance - ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 10h50.**

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND